



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

santé

Question écrite n° 36021

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la question de l'admission des enfants à l'hôpital à la suite d'un accident. S'agissant d'enfants qui ne sont pas en âge d'exprimer leur douleur alors qu'ils ont subi un choc violent, il serait nécessaire qu'ils soient pris en charge dans les meilleurs délais par un service pédiatrique. Au sein de ce service, il serait souhaitable que l'enfant fasse l'objet d'un diagnostic complet aux fins de déceler d'éventuels traumatismes, ces investigations devant être conformes aux dernières données acquises de la médecine et pratiquées selon les règles de l'art. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ce problème et s'il entend mettre en oeuvre ces mesures dans les hôpitaux.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36021

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 2004, page 1988